



André Cools devait être assassiné avant septembre

Le procès Cools bis se poursuit devant les Assises de Liège. La Cour a notamment entendu la juge Véronique Ancia, chargée de l'instruction du dossier et les enquêteurs. Il a beaucoup été question du témoin anonyme mardi. Témoin qui avait permis à l'enquête de rebondir en 96....

Outre le témoignage de Marie-Hélène Joiret, grièvement blessée le 18 juillet 91, c'est le volet relatif au témoin anonyme qui s'est trouvé au centre des exposés des juges d'instruction et enquêteurs. Le 24 juin 1996, l'enquête sur l'assassinat d'André Cools est relancée grâce au témoignage d'une personne désirant conserver l'anonymat. Elle prétend avoir reçu des confidences et craint pour sa sécurité. En 15 points, ce témoin anonyme remet les enquêteurs sur la piste de Carlo Todarello déjà évoquée en 1992. Dans les jours qui suivent, les tueurs sont identifiés, le garni où ils ont été logés localisé, le modus opérandi est connu et les armes retrouvées.

En outre, les enquêteurs découvrent que l'assassinat d'André Cools devait obligatoirement avoir lieu avant l'été car, dès septembre, il aurait eu des révélations à faire sur Alain Van der Biest. Tous les éléments apportés par ce témoin anonyme ont été vérifiés explique un enquêteur, par contre sur la question des organisateurs, on n'est pas certain d'avoir tout le monde. Un point qui risque bien de rester sans réponse même au-delà du procès...

